



COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

Action collective contre les CHSLD : l'AREQ demande des gestes concrets pour améliorer les conditions de vie en hébergement

Québec, le 24 septembre 2019 - [L'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec \(AREQ-CSQ\)](#) est satisfaite de la décision d'un juge de la Cour supérieure du Québec d'autoriser un recours collectif de 500 millions de dollars contre le gouvernement du Québec en raison de la maltraitance organisationnelle en CHSLD. Cette démarche juridique doit rendre justice aux personnes hébergées et à leurs proches qui ont souffert de cette forme de maltraitance depuis des années, et forcer le gouvernement à rehausser le niveau de services en CHSLD.

« Cette action collective met en évidence les lacunes en CHSLD, lesquelles ont un impact direct sur les personnes âgées en situation de vulnérabilité depuis trop longtemps. Une personne hébergée demeure une personne avec tous ses droits, notamment le droit à une vie digne. En ce sens, cette démarche juridique leur redonne un pouvoir sur leurs conditions de vie », souligne Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

Des réformes et des compressions budgétaires qui ont fait mal

Le réseau de la santé a souffert des contrecoups des dernières réformes et des compressions budgétaires. Il en a notamment résulté une dégradation des conditions de travail pour les personnes qui œuvrent quotidiennement auprès des aînés en CHSLD. D'ailleurs, l'AREQ a dénoncé publiquement cette situation de maltraitance organisationnelle en 2018, en interpellant la protectrice du citoyen.

« Dans son plus récent rapport sur les soins de longue durée, la protectrice du citoyen avait clairement démontré les effets perniciose des réformes et des compressions sur la qualité des soins. Si nous voulons offrir une qualité de vie digne à celles et à ceux qui ont bâti le Québec, cela doit passer par l'ajout de ressources qualifiées et des conditions de travail adéquates », rappelle Mme Lapointe.

Enfin, l'AREQ déplore qu'il ait fallu se rendre à un recours en justice pour faire valoir les droits des personnes âgées hébergées en CHSLD. Cette situation doit nous amener, comme société, à une réflexion globale sur le traitement réservé aux personnes en perte d'autonomie.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et des retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 59 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).